

LAVAL, le 11 mai 2020

Note n°8

Covid-19 : dispositions au 11 mai 2020

À tous les fidèles catholiques du diocèse à propos des trois semaines qui viennent

Chers amis,

Nous entrons ce 11 mai dans un déconfinement progressif.

Nous pourrons nous rassembler à nouveau à l'issue de ce mois de mai. En temps voulu, une note, appuyée sur les recommandations de la conférence des évêques de France, précisera les modalités de nos rassemblements, dans les églises notamment.

Pour l'heure, et pour les semaines à venir, voici quelques indications pratiques. Pour chacune d'elles, les précautions sanitaires générales restent en vigueur : distanciation physique, gestes barrière, usage du gel hydroalcoolique et port du masque, là où c'est recommandé.

1. Les presbytères et maisons paroissiales peuvent être ouverts au public, dans la limite d'un rassemblement de 10 personnes, avec 4m² par personne. On vérifiera dans chaque lieu si les conditions sont rassemblées et on adaptera en fonction du lieu : exigüité, disponibilité des accueillants etc.

2. Groupes de catéchèse. Dans le même esprit, ces groupes peuvent reprendre là où c'est possible, en tenant compte de la configuration des lieux (4m² par personne) et de la disponibilité des catéchistes.

3. Ouverture des églises. Si les lieux de culte sont autorisés à rester ouverts, il demeure interdit de s'y réunir ou de s'y rassembler.

4. Les offices et les messes des communautés religieuses demeurent fermés au public.

5. Célébration de l'Eucharistie. Les prêtres continuent à célébrer la messe chaque jour en privé, sans assemblée, le dimanche comme en semaine. Ils sont invités à prier pour toutes les intentions qui leur sont confiées, et en particulier pour les défunts et leurs familles.

6. Célébration des obsèques. Le nombre maximum de personnes demeure 20. Dans la mesure du possible et selon la santé des personnes (prêtres, diacres et guides de funérailles), la présidence de la liturgie est assurée par un ministre ordonné ou par un guide se rendant disponible. Avec l'équipe pastorale et l'équipe des guides de funérailles, le curé veillera au respect des conditions sanitaires en cours et au bien des personnes.

7. Célébration des baptêmes et des mariages. Les célébrations de baptême et de mariage prévues dans les paroisses jusque fin mai sont reportées. En cas de danger de mort seulement, selon la tradition de l'Église, une personne baptisée et même toute personne non baptisée peuvent baptiser un enfant ou un adulte avec de l'eau et la formule d'usage : « N., je te baptise au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », du moment qu'elles ont l'intention de faire ce que fait l'Église.¹

8. Accueil spirituel et / ou sacrement de la réconciliation. Avec les précautions sanitaires qui s'imposent, les prêtres sont habilités à recevoir les personnes individuellement dans les églises, que ce soit pour un accompagnement ou pour la célébration du sacrement de la réconciliation. La distanciation physique impliquant de parler assez fort, on pourra aménager un lieu — sacristie ou autre — favorisant la prière et la discrétion. Il conviendra également de proposer des plages suffisamment larges pour ne pas provoquer de rassemblement de plus de 10 personnes.

9. Sacrement de l'Onction des malades. Il peut être célébré à domicile. L'onction peut être faite sans contact avec la main, avec un instrument (Can. 1000 §2).

10. Adoration eucharistique. Dans les églises, le Saint-Sacrement pourra être exposé à l'adoration des fidèles. On veillera à ne pas susciter de rassemblement de plus de 10 personnes. Les personnes seront en prière individuelle et à distance les unes des autres.

11. Accompagnement spirituel. Les accompagnateurs spirituels — laïcs, religieux et ministres ordonnés — peuvent bien entendu accueillir sur rendez-vous dans les lieux qui leur sont coutumiers, dans le respect également des précautions sanitaires en vigueur.

12. La Maison diocésaine demeure fermée au public. Seuls sont admis : les conseils de l'évêque, le secrétariat du synode, l'équipe du service de l'économat diocésain, les différents responsables diocésains et laïcs missionnés des services, des aumôneries et des mouvements.

13. La bibliothèque diocésaine demeure également fermée au public.

*Je vous souhaite par avance de belles fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte
et vous bénis de tout cœur.*

✠ Thierry SCHERRER
Evêque de Laval

¹ Catéchisme de l'Église Catholique §1256.